Sophie MERLET
Expert-comptable
Commissaire aux comptes
Master en gestion de patrimoine

Alexandre DUONG
Agrégé de l'Université
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

SEMIA

11 rue de l'Académie

67000 STRASBOURG

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2017

À l'assemblée,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SEMIA relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la association à la fin de cet exercice.

Sophie MERLET-DMS *Expertise*
70a, rue de l'Eglise - 67130 SCHIRMECK
Tél. 03 88 10 28 46 • Fax: 03 88 35 31 90
E-mail: schirmeck@dms-audit.com
SIREN 512 269 267 • APE 6920 Z

Alexandre DUONG-DMS *Audit*
10, rue du Gal de Castelnau - 67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 10 28 48 • Fax: 03 88 35 31 90
E-mail: strasbourg@dms-audit.com
SIREN 405 324 575 • APE 6920 Z

Membre d'une association de gestion agréée acceptant à ce titre le règlement des honoraires par chèque libellé à son nom

II. Fondement de l'opinion

- Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une

anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à STRASBOURG
Le 7 mai 2018

Sophie MERLET

Sophie MERLET - Commissaire aux comptes -

Commissaire aux Comptes

Bilan Actif

	Etat exprimé en **euros**	31/12/2017 Brut	31/12/2017 Amort. et Dépréc.	31/12/2017 Net	31/12/2016 Net
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	17 508	17 508		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	84 197	51 619	32 578	32 341
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours	43 146		43 146	
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	30 000		30 000	30 000
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	2 020		2 020	2 020
	TOTAL (I)	**176 871**	**69 127**	**107 744**	**64 361**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	48 480	18 936	29 544	17 008
	Autres créances	478 272		478 272	368 662
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	434 987		434 987	387 005
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	17 190		17 190	19 609
	TOTAL (II)	**978 930**	**18 936**	**959 993**	**792 284**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**1 155 801**	**88 063**	**1 067 737**	**856 646**

(1) dont droit au bail
(2) dont à moins d'un an 2 020
(3) dont à plus d'un an

ENGAGEMENTS REÇUS
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle
Dons en nature restant à vendre

Sophie MERLET - Commissaire aux comptes -

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2017	31/12/2016
Fonds associatifs	**Fonds propres**		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	30 000	30 000
	Report à nouveau	248 097	137 190
	Résultat de l'exercice	**92 467**	**110 908**
	Total des fonds propres	**370 564**	**278 097**
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports	161 254	161 254
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Droits des propriétaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs	**161 254**	**161 254**
	Total des fonds associatifs	**531 819**	**439 352**
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement	158 284	108 115
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés	**158 284**	**108 115**
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	127	117
	Emprunts et dettes financières divers	3 105	2 505
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	227 008	146 858
	Dettes fiscales et sociales	136 930	159 183
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	10 465	516
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes	**377 635**	**309 179**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**1 067 737**	**856 646**

Résultat de l'exercice exprimé en centimes	92 466,84	110 907,73
(1) Dont à moins d'un an	377 635	309 179
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	127	117

ENGAGEMENTS DONNES

Sophie MERLET Commissaire aux comptes

Compte de Résultat

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services	28 885	29 805
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	1 029 485	1 112 594
	Dons	87 600	39 100
	Cotisations	9 000	9 000
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	476	651
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	6 657	9 770
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation	**1 162 103**	**1 200 920**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	482 307	382 170
	Impôts, taxes et versements assimilés	5 084	6 493
	Rémunération du personnel	368 259	427 454
	Charges sociales	116 818	162 844
	Subventions accordées par l'association	32 000	64 000
	Dotation aux amortissements et dépréciations	14 055	12 066
	Dotation aux provisions	2 342	7 738
	Autres charges	399	622
	Total des charges d'exploitation	**1 021 265**	**1 063 387**
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	**140 838**	**137 533**
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérets et produits financiers	458	957
Charges financières	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérets et charges financières		
	2 - RESULTAT FINANCIER	**458**	**957**
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	**141 296**	**138 490**
	Produits exceptionnels		1 833
	Charges exceptionnelles		
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		**1 833**
	Impôts sur les sociétés	(1 340)	33 227
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	53 433	128 812
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	103 602	125 000
	TOTAL DES PRODUITS	**1 215 994**	**1 332 522**
	TOTAL DES CHARGES	**1 123 527**	**1 221 614**
	EXCEDENT ou DEFICIT	**92 467**	**110 908**
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	**PRODUITS**		**5 019**
	Bénévolat		
	Prestations en nature		3 195
	Dons en nature		1 824
	CHARGES		**5 019**
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		5 019
	Personnel bénévole		

Sophie MERLET - Commisaire aux comptes - salarié

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2017
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	17 508					17 508
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**17 508**					**17 508**
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal. agenct aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	16 920					16 920
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	52 985		14 292			67 277
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours			43 146			43 146
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**69 905**		**57 438**			**127 343**
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	30 000					30 000
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	2 020					2 020
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**32 020**					**32 020**
TOTAL	**119 433**		**57 438**			**176 871**

Sophie MERLET - Commissaire aux comptes -

Amortissements

Etat exprimé en **euros**

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2017
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	17 508			17 508
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**17 508**			**17 50**
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers	407	3 384		3 791
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	37 157	10 671		47 828
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grevées de droits				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**37 564**	**14 055**		**51 619**
	TOTAL	**55 072**	**14 055**		**69 127**

Sophie MERLET - Commisaire aux comptes -

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**	31/12/2017	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	2 020		2 020
Clients douteux ou litigieux	22 282	22 282	
Autres créances clients	26 198	26 198	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	25 986	25 986	
Taxes sur la valeur ajoutée	103 496	103 496	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers	346 130	346 130	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	2 659	2 659	
Charges constatées d'avance	17 190	17 190	
TOTAL DES CREANCES	**545 962**	**543 942**	**2 020**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

	31/12/2017	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	127	127		
Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	3 105	3 105		
Fournisseurs et comptes rattachés	227 008	227 008		
Personnel et comptes rattachés	49 436	49 436		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	76 084	76 084		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	7 636	7 636		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	3 774	3 774		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	10 465	10 465		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	**377 635**	**377 635**		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	600			
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Sophie MERLET - Commissaire aux comptes -

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	31/12/2017
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		17 190	**17 190**
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**17 190**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Sophie MERLET - Commissaire aux comptes -

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	30 000			30 000
Report à nouveau	137 190	110 908		248 097
Résultat de l'exercice	110 908	92 467	110 908	92 467
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports	161 254			161 254
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Ecrats de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Dépenses refusées par l'autorité de tarification				
Dépenses non opposables au tiers financeurs				
TOTAL	**439 352**	**203 375**	**110 908**	**531 819**

Sophie MERLET - Commissaire aux comptes -

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	30 000			30 000
Report à nouveau	137 190			137 190
Résultat de l'exercice	110 908		110 908	
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports	161 254			161 254
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	**439 352**		**110 908**	**328 444**

Sophie MERLET - Commisaire aux comptes -

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Fonds dédiés				
CCI	30 751	32 001	40 000	38 750
CONCOURS	51 176			51 176
Cf.état Fonds dédiés			49 486	49 486
REGION			14 117	14 117
UCOR	26 188	21 433		4 755
TOTAL	**108 115**	**53 434**	**103 603**	**158 284**

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Dons manuels				
BANQUE POPULAIRE		17 600	17 600	
CEP ALSACE		10 000	10 000	
CELCA		50 000	50 000	
CEP ALSACE		10 000	10 000	
Total		87 600	87 600	
Legs et donations				
Total				
TOTAL		**87 600**	**87 600**	

Sophie MERLET - Commissaire aux comptes -

Fonds dédiés

Subventions de fonctionnement affectées - Fonds dédiés	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
M2A			35 000	35 000
SANOFI			14 486	14 486
Totalisation			**49 486**	**49 486**

Sophie MERLET - Commisaire aux comptes -

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.
Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du règlement ANC n°2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement du CRC n°99-01 du 16 février 1999.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 067 737** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 215 994** euros et un total **charges** de **1 123 527** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **92 467** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2017** et finit le **31/12/2017.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. Toutefois, notre société a décidé, par souci de simplification, de retenir la durée d'usage de nos biens non décomposables au lieu et place de la durée d'utilité.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le

Sophie MERLET - Commissaire aux comptes -

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les informations relatives à notre filiale sont reprises dans un état annexe.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Engagements de retraite

En raison de son caractère non significatif, l'engagement de retraite de l'association SEMIA n'a pas fait l'objet d'une évaluation précise et n'a pas été provisionnée.

Ventilation des subventions

CONVENTION REGION ALSACE 2017	390.000,00 €
CONVENTION FEDER 2016	1.169,53 €
CONVENTION FEDER 2017	192.414,18 €
CONVENTION MENESR 2017	220.000,00 €
ARNT	14.000,00 €
EMS	90.000,00 €

COPIE MERLET Commissaire aux comptes

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

CONVENTION SANOFI	24.053,00 €
CONVENTION MEDALIS	15.000,00 €
CONVENTION M2A	70.000,00 €
CONVENTION BRUKER	12.848,00 €
TOTAL	**1.029.484,71 €**

Contributions volontaires

Aucune contribution volontaire n'a été perçue par l'entité au cours de cet exercice.

Sophie MERLET - Commisaire aux comptes -

Mention expresse (art.1727 II-2 du CGI) X

Annexe libre

Etat exprimé en **euros**

Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi

L'entité a comptabilité au crédit d'un compte de charge de personnel une somme de 19.572 € au titre du crédit d'impôt compétitivité et emploi.

Le CICE permet de renforcer les fonds propres de notre entité.

Sophie MERLET - Commissaire aux comptes -

ANNEXE - Elément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en **euros**	31/12/2017	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
SEMIA START-UP SERVICES		89 015	100,00	59 015
2. Participations (10 à 50 %)				
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				

Sophie MERLET - Commissaire aux comptes -